

RÉSOLUTION N° 521

RENFORCEMENT DU PROGRAMME DE SANTÉ AGRICOLE, SÉCURITÉ SANITAIRE ET QUALITÉ DES ALIMENTS

Le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), à sa Vingtième réunion ordinaire,

TENANT COMPTE :

Des observations formulées par les délégations pendant le Forum 3 sur la santé, la sécurité sanitaire et la qualité pour l'avenir du commerce, organisé dans le cadre de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques.

CONSIDÉRANT :

Que le Programme de santé agricole, de sécurité sanitaire et de qualité des aliments est l'un des cinq programmes d'action continentale qui appuient les quatre objectifs identifiés dans le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022 ;

Que, par la résolution n° 94 (18/79), le Conseil a reconnu l'importance de la sécurité sanitaire agricole pour le commerce et la santé des Amériques et élaboré les programmes de santé animale et de santé végétale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), qui sont à l'origine du Programme actuel de l'Institut sur la santé agricole, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments ; et

Que, les observations faites lors du Forum mentionné plus haut, indiquent que plusieurs États membres ont reconnu les résultats de ce Programme et exprimé leur volonté de le renforcer à l'aide de contributions volontaires supplémentaires,

DÉCIDE :

1. De saluer et de féliciter l'IICA pour les résultats obtenus grâce à ses travaux et à ses actions en matière de santé des végétaux et des animaux, de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, au cours des quarante dernières années.
2. De demander au directeur général de présenter, à la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif, une proposition de renforcement des activités de coopération en matière de santé agricole dans le cadre de ce programme, qui pourrait inclure l'établissement de contributions volontaires à cette fin.